



**Communes
forestières**

Hautes-Pyrénées

Forêts locales, intérêt général

ASSEMBLEE GENERALE

 03 juin 2026

 Tarbes (CCI)



ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Thibaut MAURIN et le conseil d'administration de l'association des Communes forestières des Hautes-Pyrénées ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

Mercredi 3 juin, à partir de 17h

CCI Tarbes Hautes-Pyrénées
1 rue des Evadés de France – Centre Kennedy
65 003 TARBES

Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

RENSEIGNEMENTS

Philippe LONJON – 06 78 11 75 83

philippe.lonjon@communesforestieres.org

Communes forestières Hautes-Pyrénées

Mairie 29 rue du Général Leclerc 65710 CAMPAN • 04 11 75 85 17

hautes-pyrenees@communesforestieres.org •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



🕒 Déroulé de l'Assemblée générale

17h00 → 17h30	Accueil des participants
17h30 → 17h50	Discours d'accueil
17h50 → 18h20	Assemblée générale statutaire Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
18h20 → 18h50	Temps d'échanges et de discussion
18h50 → 19h10	Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD <i>Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les Communes forestières, en partenariat avec Openlg, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.</i>
19h10 → 19h20	Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
19h20 → 20h00	Assemblée générale électorale Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
20h00 → 20h30	Discussion sur les priorités du nouveau mandat
20h30	Clôture de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale sera suivie d'un buffet offert par les Communes forestières.



Candidature au Conseil d'administration de l'Association

Conformément à ses statuts, l'Association des Communes forestières des Hautes-Pyrénées est administrée par un Conseil d'administration de 11 membres.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Communes forestières des Hautes-Pyrénées.

Fait le....., à

Signature.....

A retourner par mail à : hautes-pyrenees@communesforestieres.org